

2020



Votre magazine d'Informations municipales

L'HOSPITALIER



L'équipe municipale et les agents communaux vous souhaitent une très belle année 2020



2014 - 2020
6 ans d'actions passionnantes
à votre service

Un grand MERCI pour votre soutien et votre confiance.

www.lhopitallegrand.fr

Sommaire :

- Edito de Mme le Maire
- Récapitulatif 2019
- Rappel...
- Commission « Ressources et Gestion »
- Commission « Enfance, Familles, Aînés »
- Commission « Lien social - Communication »
- Commission « Cadre de vie »
- Cela c'est aussi passé en 2019
- Elections municipales 2020
- Notre environnement
- Urbanisme
- Communication de Loire-Forez Agglo
- Démarches administratives
- La vie à l'école
- Les associations communiquent
- Passion voyage
- La vie municipale à la fin du 19 ème siècle.

RAPPEL HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	> 9h00 à 12h30
Mardi	> 9h00 à 12h00 et 14h00-17h00
Mercredi	> 9h00 à 12h30
Jeudi	> 9h00 à 12h30
Vendredi	> 9h00 à 12h00 et 14h00-16h30



CORRESPONDANTS DE PRESSE LOCAUX

Vous souhaitez communiquer sur un événement, une actualité ou une réalisation spéciale, deux correspondants locaux sont à votre disposition :

La Tribune
LE PROGRÈS

Martine Chave
lpmontbrison@leprogrès.fr

LE PAYS
FOREZ - CŒUR DE LOIRE

Yves Lachaud
lachaud.yves@gmail.com

NUMEROS UTILES

Mairie : 04 77 76 13 70

Location salles communales : 06 79 26 53 04
Location tables et bancs : 06 33 78 68 78
N°vert ordures ménagères : 0 800 881 024
Ecole : 04 77 76 13 73

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15

REVUE MUNICIPALE D'INFORMATION distribuée gratuitement

Directrice de publication : Frédérique Rochette
Rédaction : Equipe municipale, Associations, Hospitaliers
Mise en page : Commission Lien social-Communication
Impression : Graphy

Tirage à 450 exemplaires

EDITO de Mme le Maire



Voici venu le temps de faire le bilan de notre mandat électoral. En effet, au mois de mars 2020, vous serez appelés à élire une nouvelle équipe municipale pour les 6 ans à venir.

Comme je l'ai déjà annoncé depuis quelques mois, je ne me présenterai pas pour un deuxième mandat. Mon habitation ne sera plus sur L'Hôpital Le Grand et il ne serait pas cohérent d'y être élue. Mais, en aucun cas je ne regretterai ce mandat et l'investissement personnel qui a été nécessaire car j'ai appris énormément de choses dont je ne soupçonnais pas l'existence grâce aux différentes demandes émanant de chacun d'entre vous. De nombreuses rencontres constructives ont agrémenté ces 6 ans passés à votre service.

Je fais appel à toutes les bonnes volontés pour la constitution d'une ou plusieurs listes afin de servir la commune et ses habitants.

Pendant ces six années de ce mandat, il y a eu aussi autour de nous, des faits marquants que je vous rappelle :

- . La création d'une grande région avec la fusion entre la région Rhône-Alpes et la région Auvergne
- . L'agrandissement du périmètre de la communauté d'agglomération qui est passée de 45 à 88 communes ;
- . La prise de compétence « gestion de l'eau potable » qui est en train de se mettre en place afin d'égaliser les coûts pour le consommateur ;
- . L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour 45 communes qui se finalisera au prochain mandat ;

Je tiens à remercier l'ensemble des élus pour leur participation dans les différentes commissions. Nous avons tous œuvré pour le bien de la commune en étant attentifs aux remarques de chacun lors de tous nos échanges. Une attention plus particulière pour les adjoints qui portaient les différents dossiers que nous avons eu à traiter, à savoir :

- . Patrick Hémar qui a conduit les finances et la gestion du personnel ;
- . Didier Rochet qui a géré la nouvelle numérotation et la communication par le biais du site internet et du bulletin municipal, assurant également le lien avec les associations ;
- . Delphine Véran-Bény qui s'occupait plus particulièrement de la petite enfance ;
- . Christophe Destras qui avait la lourde charge de la gestion des bâtiments municipaux et de la voirie.

Je ne rentrerai pas plus dans le détail de toutes les actions des uns et des autres qui vous seront rappelées au travers de ce bulletin qui fait un résumé de l'ensemble des travaux que nous avons mené tout au long de ce mandat.

Nous aurions bien évidemment souhaité en faire plus mais la baisse des dotations de la part de l'Etat est relativement conséquente et nous avons dû composer avec, afin de respecter nos engagements de ne pas augmenter les taux d'imposition tout en assurant le remboursement des emprunts en cours. Ces derniers arrivant bientôt à leur terme, la prochaine équipe municipale aura les coudées plus franches pour la réalisation de nouveaux projets.

Il me faut également remercier nos agents communaux pour leur investissement permanent au service de la population et aussi des élus. En effet, sans eux et sans leur conscience professionnelle le quotidien de chacun serait nettement moins confortable. Que ce soient Annette, Magali, Sylvie, Isabelle, elles ont toujours été présentes et ont répondu à toutes nos demandes et soutenu nos actions en s'adaptant à chaque changement comme cela a été le cas avec les rythmes scolaires entre autres.

Quant à Laurent, sa connaissance du territoire communal, sa disponibilité, son goût pour les espaces verts et ses capacités à réaliser les petits travaux d'entretien doivent être soulignés.

.../...

.../...

Une mention toute particulière pour Hélène Victoria car ses capacités, son expérience et sa disponibilité m'ont grandement servi pour découvrir la fonction de maire car je le rappelle, lors de mon élection, j'étais totalement novice en la matière. Elle a été un pilier de ma formation. Avec Sonia, elles sont toujours à l'écoute de vos demandes auxquelles elles répondent avec diligence.

De même pour tous les bénévoles des différentes associations qui ne comptent pas leur temps pour animer notre commune ou apporter des services aux familles. Ils sont indispensables pour créer des liens entre les habitants, nouveaux et anciens et je leur rends grâce de leurs investissements.

Pour conclure ce « mot du maire », l'équipe municipale et moi-même vous présentons nos vœux les plus sincères pour la nouvelle année. Nous vous souhaitons une très bonne année 2020 avec à la clé, santé, joie, bonheur et prospérité pour vous, vos familles et les personnes qui vous sont chères. Nous vous donnons rendez-vous pour les vœux de la municipalité qui se dérouleront **le vendredi 17 Janvier à 18.30** à la salle des fêtes « Espace Marguerite Gonon »

Bonnes fêtes de Noël à tous.

Frédérique Rochette

RECAPITULATIF 2019

18 janvier	Soirée des vœux de la municipalité
26 janvier	Loto du sou des écoles
19 mars	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
23 mars	Soirée dansante du comité des fêtes
20 avril	Opération Une Rose Un Espoir
1 ^{er} mai	Vide grenier du comité des fêtes
8 mai	Commémoration de l'armistice de 1945
22 juin	Concours de pétanque « Les Amis de Rémi »
12 octobre	2ème festival de théâtre amateur
11 novembre	Commémoration de l'armistice de 1918 Passage de la course à pieds Les Lieues Foreziennes
7 décembre	Colis de la municipalité aux aînés
31 décembre	Réveillon du comité des fêtes



RAPPEL...POUR UNE VIE COLLECTIVE APAISEE ET AGREABLE

Dépôts sauvages



Régulièrement la commune constate des dépôts de déchets verts ou d'ordures sauvages, ce qui nuit à la qualité de notre environnement et crée une charge de nettoyage supplémentaire à notre agent communal. Nous rappelons que ce type de dépôt sauvage peut être lourdement réprimé par la loi en cas de prise en flagrant délit. C'est d'autant plus stupide que sur notre territoire proche plusieurs déchetteries sont accessibles gratuitement (Sury le comtal, Montbrison, Saint-Just St Rambert).

Rappel des horaires de tontes/débroussaillage/coupe du bois/bricolage avec outils à moteur thermique,..



Afin de respecter des périodes de « silence » pour le voisinage, un cadre précis d'horaires pour l'utilisation des engins bruyants est défini par la loi comme suit :

- . Du lundi au vendredi de 8.30 h à 12 h et de 14.30 h à 19.30 h ;
- . Le samedi de 9.00 h à 12.00 h et de 15.00 h à 19.00 h ;
- . Le dimanche et les jours fériés de 10.00 h à 12.00 h seulement.

Merci de bien vouloir respecter ce cadre pour le bon respect du voisinage.

Rappel sur le comportement des chiens ou de leur propriétaire



Toujours des plaintes en mairie sur les chiens qui jappent trop souvent ou trop longtemps ce qui perturbe la quiétude du voisinage immédiat. Idem pour les déjections à des endroits inappropriés ou les propriétaires qui laissent uriner leur chien sur des murs privés. Merci à ceux qui se reconnaissent de faire évoluer leur comportement et ceux de leur animal préféré.

Vitesse excessive



Trop de constats de vitesses excessives sur les voies de la commune, y compris sur les voies à l'intérieur des lotissements où la présence de piétons ou d'enfants présente des risques d'accidents potentiellement graves. Certains véhicules sont « extérieurs » à la commune, mais d'autres sont conduits par des Hospitaliers. Merci de respecter les limitations et d'adapter votre vitesse au contexte.



Containers d'ordures ménagères

Ceux-ci doivent être sur la zone de collecte le plus tard possible et rangés dès que possible. Il n'est pas normal de voir des containers rester (et souvent gêner) plusieurs jours d'affilés.

RAPPEL DEMARCHES ADMINISTRATIVES



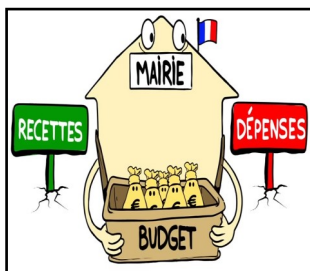
INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Vous venez d'avoir 18 ans ? Vous avez changé de commune de résidence ? Ou vous avez changé d'adresse sur L'Hôpital Le Grand ? Venez vous inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre**.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser le mois anniversaire de leur 16 ans, une attestation est délivrée. Cette attestation sert pour s'inscrire au code, ainsi que pour diverses démarches administratives.



COMMISSION « RESSOURCES ET GESTION »

Cette commission est en charge de :

- . L'élaboration et du suivi du budget communal ;
- . La présentation du compte administratif en fin d'exercice.

Sa mission principale : limitation des dépenses et de l'endettement afin de maintenir un niveau d'imposition acceptable pour tous les Hospitaliers.

Le compte administratif 2018 – Section de fonctionnement

Dépenses : **432 379 €** En hausse par rapport à 2017 (409 458 €)

Les postes les plus importants :

Les charges de personnel : **161 354 €** :

Diminution d'environ 6% des dépenses (171 140 € en 2017 dues à la rémunération des agents recenseurs et embauche d'un agent à temps partiel pour les travaux d'entretien et la cantine).

Les charges de personnel représentent 39,6 % des dépenses (à comparer avec une moyenne de 44,7 % pour les communes de 500 à 2000 habitants dans la Loire).

Les charges à caractère général : **119 738 €**

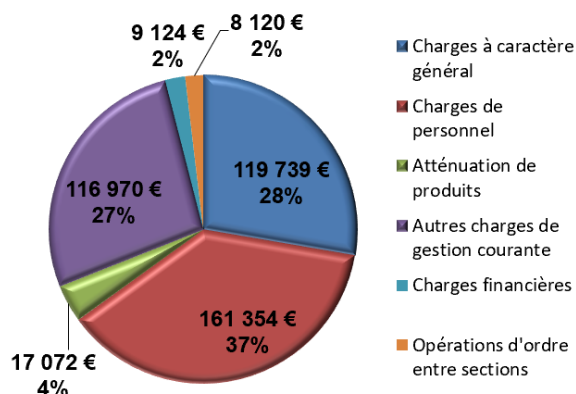
Augmentation de 16,9 % (102 420 € en 2017)

- Consommation des énergies (eau, électricité, combustibles en augmentation significative ;
- Entretien des bâtiments publics voirie et réseaux ;
- Maintenance des équipements ;
- Fournitures scolaires ;
- Assurances...

Les charges de gestion courante : **116 970 €**

Augmentation de 15,6 % des dépenses. (101 174 € en 2017)

- Association « Les Chambons » (gestion du périscolaire et centre de loisirs) : 59 093 € ;
- Contribution au SIEL : 18 600 € ;
- Indemnités des élus : 27 000 € (sans changement depuis 2014).

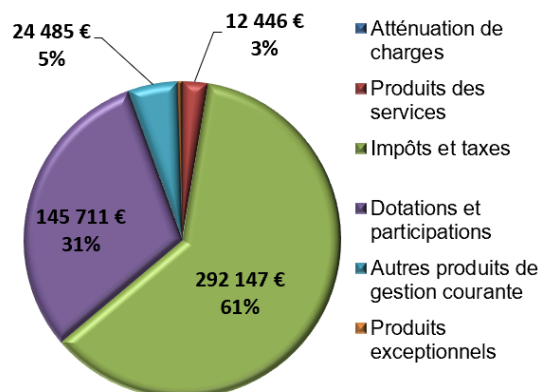


Recettes de **476 829 €**.

En hausse de 5,9 % par rapport à 2016 (460 255 €)

En diminution de 2,2 % par rapport à 2017 (487 731 €)

- Impôts et taxes : 292 147 € dont taxes foncières et d'habitation : 254 328 € ;
- Dotations Etat et Loire Forez Agglo : 145 710 €.



Le résultat comptable de l'exercice est de + 44 450 €

Ce résultat donne une capacité d'autofinancement brute (CAF) d'environ 53 000 €, permettant le financement d'investissements sans le recours à l'emprunt.

Les impôts locaux

Les taux d'imposition sont stables dans notre commune depuis 2012 :

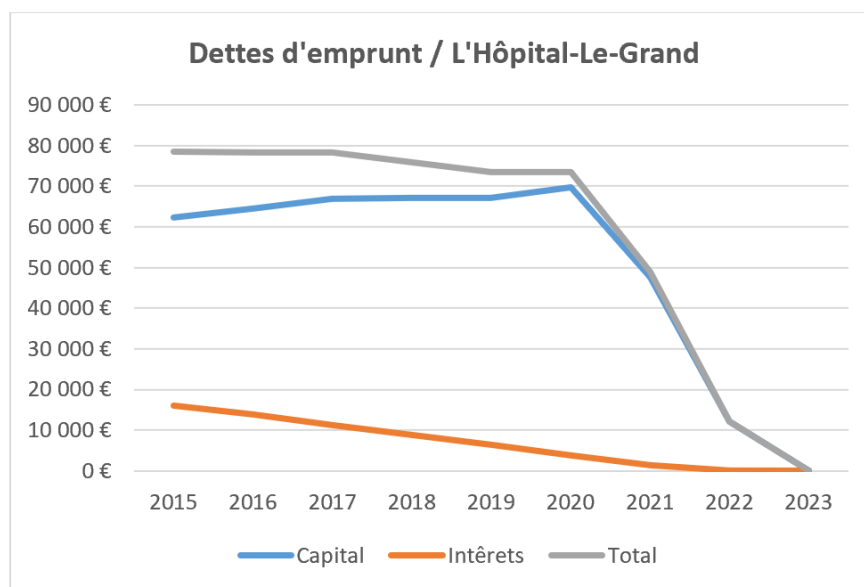
- 11.34 % pour la taxe d'habitation ;
- 13.53 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 25.13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En 2018, dans le département de la Loire, les taux moyens d'imposition des communes de 500 à 2000 habitants sont de :

- 12.24 % pour la taxe d'habitation ;
- 15.49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 43.70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Nous nous situons donc dans une « fourchette basse » vis-à-vis des communes équivalentes.

Les emprunts



Fin 2022, notre commune n'aura plus aucune dette d'emprunt

Les restrictions budgétaires

Les collectivités locales et en premier lieu les communes, sont confrontées à des restrictions importantes de dotation de la part de l'Etat. Pour notre commune la **dotation globale de fonctionnement** a évolué de la façon suivante :

- | | |
|--|--|
| - 124 000 € en 2013 (128 € par habitant) | 121 000 € en 2014 (122 € par habitant) ; |
| - 116 000 € en 2015 (115 € par habitant) | 107 784 € en 2016 (105 € par habitant) ; |
| - 104 776 € en 2017 (102 € par habitant) | 108 900 € en 2018 (106 € par habitant). |

Cela constitue une baisse de 17 % en 5 ans de la dotation par habitant...ce qui est très significatif à l'échelle de notre budget.

Nous avons réussi à limiter nos dépenses tout en conservant le même taux d'imposition !

Nous continuons à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Réduction des dépenses de fonctionnement ;
- Limitation des investissements non indispensables en privilégiant les investissements subventionnés ;
- Non recours aux emprunts.

Responsable de la commission :
Patrick Hémar
 Membres de la commission :
Frédérique Rochette, Christine Gabe-Rochet, Didier Rochet, Sylvain Cluzel, Pierre Chevrot



COMMISSION « ENFANCE, FAMILLES, AINÉS »

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des membres de la commission qui tout au long de ce mandat m'ont aidée et ont activement participé aux différents projets qui ont été réalisés. Merci à vous.

Il est l'heure de faire le bilan de ces bientôt 6 années.

2014 > Nous avons appliqué les nouveaux horaires avec la semaine en 4,5 jours qui avaient été décidés par l'équipe précédente. Cela a impliqué un changement des horaires de la navette au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) mais aussi la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).



2015 > Au cours de cette année nous avons eu le départ de Mme Némot, directrice du RPI, qui a été remplacée par Mme Chasselin.

2016 > Pour cette nouvelle année scolaire, le RPI compte 8 classes et 12 enseignants. En effet, tous ne sont pas à plein temps, il faut donc du monde pour assurer une continuité dans l'enseignement.

2018 > La rentrée a vu le retour à la semaine en 4 jours sur le RPI. Cette décision a été prise en concertation avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la municipalité. Bien sûr il nous a fallu la validation de l'inspection académique.

Au cours de cette année scolaire, la directrice en place a été suspendue de ces fonctions et s'est vu remplacée provisoirement jusqu'aux vacances d'été.

Le nombre d'enfants inscrits ne nous a pas permis de conserver l'ensemble des classes. Nous avons donc eu une fermeture de classe.

2019 > L'équipe enseignante a presque été entièrement renouvelée pour cette nouvelle rentrée. Mr Fournel est le nouveau directeur

Pour rappel la décharge de direction est le mardi. Le directeur reçoit donc les parents qui le souhaitent le matin à Unias et l'après-midi à L'Hôpital Le Grand.

Nous espérons, pour les enfants avant tout qu'un peu de stabilité va s'installer sur le RPI et que les enseignants vont rester plus durablement que ces dernières années.

LE CENTRE DE LOISIRS



2014 > Pour la mise en place de TAP, l'association « Les Chambons » a fait un important travail pour trouver de nouvelles activités par cycle après le temps d'école. Ceux-ci étaient les lundis, mardis et jeudis.

2015 > Au mois de septembre l'association a recruté une nouvelle directrice.

2016 > Une nouvelle directrice est arrivée, il s'agit de Mme Mélanie BOURMAULT.

Au cours de cette année, l'association a fait l'acquisition d'un minibus que vous avez pu voir passer dans le village avec sa peinture originale réalisée par les animateurs.

2018 > Cette année avec les nouveaux rythmes scolaire cela a mis fin aux TAP. En plus du Plan Educatif Territorial (PEDT) un plan mercredi a été signé entre la caisse d'allocation familiale, l'inspection d'académie, le Préfet et la mairie.

Un travail est lancé par Loire Forez-Agglo pour reprendre une partie de la compétence « Petite Enfance » à compter du 1^{er} janvier 2019.

2019 > Après presque 3 ans de travail sur le besoin, la passation d'un marché public a abouti. En effet après le retrait de Loire Forez-Agglo, nous avons avec les municipalités d'Unias et Boisset Les Montrond lancé un marché pour le centre de loisirs.

Le budget conséquent de cette structure nous obligeait réglementairement à contractualiser cette prestation. C'est la Fédération Léo Lagrange qui a désormais en charge l'animation sur les 3 communes.

Pour les familles utilisatrices le fonctionnement reste inchangé.

Une nouvelle grille de tarifs a été votée en conseil municipal avec de nouvelles tranches par rapport aux quotients familiaux.



LE CCAS

Cette commission qui au début du mandat était hors conseil municipal avec son budget a évolué pour être intégrée au budget de la commune. Elle était composée d'élus (Mme Frédérique ROCHETTE, Messieurs Didier ROCHET, Eléazar M'BOCK et moi-même) et d'habitants de la commune (Mesdames Bri-

gitte BÉNY, Françoise BONNIN-CAPITANOS, Josette VIRICELLE et Michèle HEMAR) qui ont souhaité s'investir à nos côtés.

Un grand merci à tous qui avez répondu présent toutes les fins d'années pour venir distribuer avec nous les colis aux personnes de plus de 70 ans résidants sur la commune.

Ce fut à chaque fois un moment de rencontre et de convivialité.

Merci à Mme MARCELLIER et Mme BASTIDE qui nous ont proposé et fourni les colis.



REMERCIEMENTS

Je voulais remercier les bénévoles des associations qui œuvrent pour le bien être de tous.

Il y a **le Sou des écoles** qui par ces actions régulières récolte de l'argent pour améliorer le quotidien des enfants à l'école. Cette association finance du matériel de gym, des sorties scolaires et la kermesse de fin d'année que chaque enfant attend avec impatience car elle marque la fin de l'année scolaire et permet de se retrouver pour présenter aux parents un spectacle.

La cantine qui est gérée par l'association « **Les petits gourmands** ». Merci aux parents qui prennent sur leur temps pour que tous les jours les enfants aient une restauration équilibrée et saine. Depuis 2 ans avec l'acquisition d'un logiciel de réservation le travail a été allégé mais reste encore conséquent.

L'association « **Les Chambons** » qui depuis plusieurs années gère le centre de loisirs. Les enfants de la commune, grâce à tous les bénévoles qui se sont relayés durant ces années ont pu avoir un centre de loisirs de qualité avec une grande diversité d'activités.

Alors que le centre de loisirs continue son activité depuis le 2 septembre 2019 sous l'égide de Léo Lagrange nous ne pouvions pas arrêter notre collaboration avec « Les Chambons » sans nous retrouver autour d'un verre pour leur exprimer nos remerciements et notre reconnaissance pour tout le travail accompli durant ces années. Il y a bien sûr les membres du bureau actuel mais aussi, ceux qui en ont fait partie à un moment ou un autre et qui par leur investissement et leur travail quotidien ont fait que cette association pouvait proposer des services d'une grande qualité.

Les membres de la commission Enfance, Famille, Aînés se joignent à moi pour vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et une nouvelle année remplie de joie et bonheur.



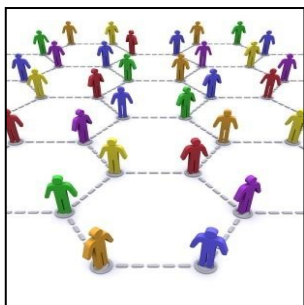
Responsable de la commission :

Delphine Veran-Beny

Membres de la commission :

Frédérique Rochette, Patrick Hémar, Didier Rochet, Agnès Boucherot, Eléazar M'Bock, Françoise Viricelle, Frédéric Osternaud

COMMISSION « LIEN SOCIAL - COMMUNICATION »



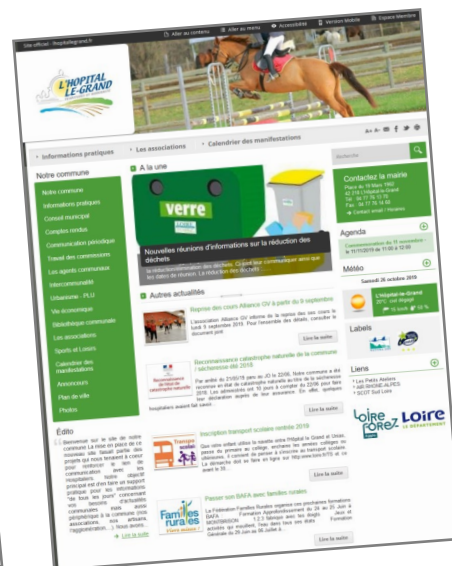
- La création et la mise à jour régulière du site internet de la commune,
- la rédaction, la publication, la distribution, la recherche d'annonceurs pour les différents supports périodiques « Le Petit Hospitalier » et « L'HOSPITALIER »,
- le lien et le support aux associations de la commune pour la mise à disposition des salles où la facilitation de leurs manifestations,
- le complément des numéros d'adressage, la mise à jour des voies communales, la réfection de la signalétique de rue et directionnelle,
- L'organisation des cérémonies communales (commémorations du 19 mars, 8 mai, 11 novembre, vœux de la municipalité), ...

telles ont été les principales réalisations de notre commission au cours de ses 6 ans.

Nous remercions particulièrement **nos annonceurs**, nombreux et fidèles pour la plupart tout au long de ce mandat, qui par leur soutien financier, ont permis la réalisation des supports de communication en auto financement complet, ce qui a été très apprécié et a soulagé d'autant les finances de la commune.

Plusieurs Hospitaliers ont également eu la gentillesse d'apporter leur contribution par la rédaction d'articles, ce fut enrichissant, nous les remercions sincèrement.

Les membres de la commission ont répondu présents chaque fois que nécessaire pour s'impliquer dans la réalisation des actions, il convient également de le souligner.



Ayant fait 2 mandats municipaux et malgré encore de nombreuses idées pour améliorer certains aspects de la commune, j'ai décidé de ne pas me représenter à votre suffrage, principalement pour raisons professionnelles.

Ce fût deux expériences différentes mais tout aussi enrichissantes que je conseille vraiment à toute personne ayant la curiosité et l'envie de s'investir au service des Hospitaliers. Je remercie ces derniers pour la confiance accordée tout au long de ses 12 ans ainsi que les maires, équipes municipales et agents communaux avec qui j'ai eu grand plaisir à travailler.

Didier ROCHET

Responsable de la commission :

Didier Rochet

Membres de la commission :

Frédérique Rochette, Françoise Viricelle, Patrick Hémar, Gilles Pignol, Raphaël Bayle, Christine Gabe-Rochet, Frédéric Osternaud, Pierre Chevrot, Eléazar M'Bock

COMMISSION « CADRE DE VIE »

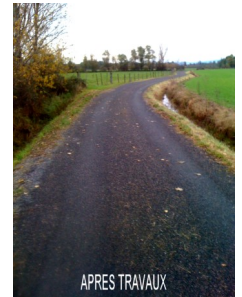


Partant du principe que quelques photographies sont parfois plus parlantes qu'un long discours, la commission Cadre de Vie vous propose une rétrospective en image des principaux travaux réalisés lors du mandat qui vient de s'écouler. Bien d'autres travaux, moins visuels mais tout aussi importants ont été gérés comme l'entretien des bâtiments, des dispositifs de chauffage, des voiries, des chemins, des fossés...

Tout au long du mandat, les objectifs principaux de la Commission ont été d'améliorer la sécurité, d'embellir notre commune afin de la rendre plus attractive tout en maîtrisant les budgets en recourant le plus possible aux subventions.

Année 2014 :

- Chemin de l'Etang Ouest : revêtement entièrement renouvelé en enrobé bi-couche.



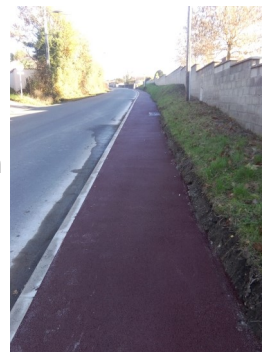
Année 2015 :

- Chemin du Perrier : revêtement renouvelé en bitume à hauteur de la ferme Morel ;
- Salle des fêtes : réfection de l'ensemble des murs, portes et fenêtres intérieurs ;
- RD 101 en direction de Précieux : busage du fossé et création d'un cheminement piéton ;
- Remplacement du système de chauffage de l'église.



Année 2016 :

- RD 101 en direction de Précieux : création d'un trottoir ;
- Chemin de la Violette : revêtement entièrement renouvelé en enrobé.

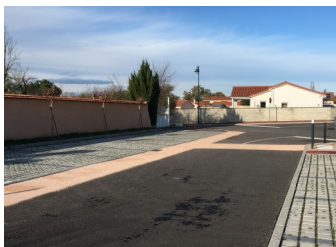


Année 2017 :

- Route d'Unias : création d'aires de croisement ;
- Rue Froide : mise en place d'une circulation à sens unique et de places de stationnement ;
- Amélioration de l'acoustique de la cantine scolaire.

Année 2018 :

- Aménagement des abords du cimetière ;
- Impasse de la Mare : Revêtement renouvelé entièrement en bitume suite aux travaux de la lagune ;
- Impasse du Canal Nord : Revêtement renouvelé entièrement en enrobé à la place du concassé existant ;
- Salle des fêtes : Mise en place d'un éclairage extérieur.



Année 2019 :

- RD 105 en direction de Boisset les Montrond avec création de trottoirs et de places de stationnement ;
- Route d'Unias : élargissement de la chaussée ;
- Chemin de l'Etang Est : revêtement entièrement renouvelé en enrobé ;
- Salle des associations : travaux d'isolation thermique, acoustique et d'embellissement intérieur.



Responsable de la commission :

Christophe Destras

Membres de la commission :

**Frédérique Rochette, Patrick Hémar,
Gilles Pignol, Raphaël Bayle, Sylvain Cluzel**

CELA C'EST ÉGALEMENT PASSE EN 2019 ...

L'espace cinéraire du cimetière

Le cimetière communal est maintenant aménagé avec un columbarium et un jardin du souvenir.

Le columbarium :

Dans un premier temps 6 cases sont prévues. Chaque case pourra contenir 3 urnes de 20 cm ou 2 urnes de 25 cm de diamètre. Une rehausse d'un étage sera possible, ce qui portera la capacité d'accueil à 9 cases. Une extension sera également possible ultérieurement entre le columbarium actuel et le jardin du souvenir (jusqu'à 9 cases). La gravure des portes est à la charge des familles.



Le jardin du souvenir permettra la dispersion des cendres. Des plaques normalisées 80 x 30 mm pourront être apposées sur les côtés de la stèle. (Nom / Prénom / Année de naissance / Année de décès : environ 20 € chez les graveurs).

Pour information, les travaux ont été réalisés par la marbrerie Laveille-Quet, pour un montant de 7 695 € HT (9 234 € TTC). Cet aménagement a fait l'objet le 1^{er} juillet 2019 d'une subvention conséquente du conseil départemental sur le fonds de solidarité. Le conseil municipal a adopté, lors de sa réunion du 11 octobre dernier, les tarifs suivants :

Columbarium / Concession par case (renouvelable à la demande de la famille) :

15 ans : 400 €

30 ans : 600 €

50 ans : 800 €

Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : 50 €

Installation d'un défibrillateur à l'Espace Marguerite Gonon

Depuis le 29 novembre 2019, un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle des fêtes. Cet appareil permet **d'intervenir en cas d'arrêt cardio-respiratoire**.

Il est utilisable sans formation particulière. En moins de 10 secondes, il décide si la défibrillation est possible ou non. Il guide l'utilisateur avec des instructions orales claires et concises.

Il est conforme au décret du 4 mai 2007 autorisant toute personne à utiliser un défibrillateur sans formation.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

15 ET 22 MARS 2020



Dans moins de 3 mois se tiendront les prochaines élections municipales.

Notre commune ayant désormais plus de 1000 habitants, vous trouverez plus bas ci-dessous les principales règles qui s'appliqueront pour ce prochain scrutin : 15 élus composeront le conseil municipal.

Si toutefois vous étiez intéressé pour vous impliquer pour les 6 prochaines années au service des Hospitaliers, nous vous invitons par exemple à :

- . venir participer aux prochains conseils municipaux qui se tiendront d'ici là,
- . à réfléchir si vous connaissez des personnes de la commune qui pourraient avoir ce même souhait et donc les contacter pour commencer à fédérer un petit groupe de réflexion,
- . à contacter la mairie par téléphone où directement par le formulaire de contact du site afin de faire connaître votre intérêt et nous vous mettrions alors en contact avec des personnes qui se sont déjà manifestées afin de voir si vous avez un minimum de vision convergente pour les prochaines actions à mettre en œuvre au cours de ce prochain mandat.

Si tel était le souhait de plusieurs personnes, la commune mettrait à disposition une salle afin de faciliter cette prise de contact. Voir même faire part de la situation actuelle de la commune, afin de s'engager en "connaissance" de cause sur le fonctionnement d'une commune, sa situation budgétaire actuelle, les principaux dossiers en cours, ses liens et engagements avec Loire-Foréz agglomération,...

Bien sûr plusieurs listes différentes pourraient voir le jour.

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20204-municipales-mode-de-scrutin-communes-de-plus-de-1000-habitants>

Municipales : le mode de scrutin dans les communes de plus de 1000 habitants

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants. Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être **complètes, sans modification de l'ordre de présentation**.

Le dépôt d'une **déclaration de candidature** est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

La loi du 17 mai 2013, qui met en place un nouveau mode de désignation des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux, n'instaure pas une élection distincte de celle des conseillers municipaux. Au contraire, à la suite de l'adoption d'un amendement proposé par les parlementaires (qui sont aussi des élus locaux ou l'ont été), **la désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales**, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités. Ce lien très fort entre les listes municipales et les élus dans les assemblées communautaires est une garantie que ces assemblées comprennent exclusivement des élus municipaux.

Ce nouveau mode de désignation, considéré par le législateur comme une étape vers l'élection directe de ces élus, contribue néanmoins à rapprocher les EPCI des collectivités territoriales qui se caractérisent, selon l'article 72 de la Constitution, par l'existence de conseils élus.

Inscriptions/radiations sur les listes électorales :

- Les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'au **7 février 2020** afin de pouvoir voter pour le scrutin des 15 et 22 mars prochain.
- Tous les électeurs sont invités à vérifier leur bonne inscription sur la liste électorale par le biais du site internet : [www.service-public.fr rubrique papiers-citoyenneté/ élections/ quelle est votre situation](http://www.service-public.fr/rubrique/papiers-citoyennete/elections/quelle-est-votre-situation)
- Les électeurs qui, avant 2019, étaient inscrits à la fois sur une liste électorale en France et sur une liste consulaire doivent notamment vérifier leur lieu d'inscription en raison des nouvelles modalités mises en place en 2019.

NOTRE ENVIRONNEMENT

Le syndicat des Eaux de la Vidrezonne s'arrête au 31.12.2019

Créé en 1948, le Syndicat intercommunal de la Vidrezonne comprend un réseau de 164 kms de canalisation qui alimente les abonnés des communes de Verrières en Forez, Lézieux, St Thomas la Garde, Précieux, L'Hôpital le Grand et Lavieu, ainsi que Quérézieux hameau d'Ecotay l'Olme et les écarts de Chazelles sur Lavieu, soit plus de 5 500 habitants.

Mais au 1^{er} Janvier 2020, le Syndicat sera dissout et la compétence eau potable sera à la charge de la C.A. Loire-Forez, en application de la loi NÔTRE.

Au cours de l'année 2019 le syndicat a continué ses investissements avec les chantiers suivants :

- . Sur LEZIGNEUX , renouvellement de la canalisation « antenne l'Orme-Vallensanges » pour un montant de 249 994 € H.T.
- . Sur LEZIGNEUX, renforcement de la canalisation desservant le lieudit « Les Luchères» pour un montant de 38 800 € HT .
- . Sur L'HÔPITAL Le GRAND, renouvellement de la canalisation dans le Bourg « route de Boisset » pour un montant de 51 547 €.
- . Sur VERRIERES en FOREZ renouvellement des canalisations sur « Le Pleynet et Proussouroux » pour un montant de 48 333 € HT.
- Sur LAVIEU remplacement d'une canalisation par SAUR pour un montant de 6 974 € HT.
- Sur LEZIGNEUX renouvellement de la canalisation « rue du Couard » pour un montant de 49 231€ HT. (travaux en cours).
- Sur ST THOMAS la GARDE renouvellement de la canalisation « rue du Petit Etang » pour un montant de 49 938 € HT. (travaux en cours).

L'eau est source de vie et les ressources ne sont pas inépuisables.... Face à l'accroissement des besoins quotidiens, chacun se doit de maîtriser sa consommation. Il convient aussi de contrôler si votre installation ne présente pas de fuite. Protéger l'eau c'est protéger la vie.....

Le Comité syndical adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la constitution et l'élaboration de ce patrimoine intercommunal.

Et souhaite à tous ses abonnés ses vœux de bonne et heureuse année pour 2020.

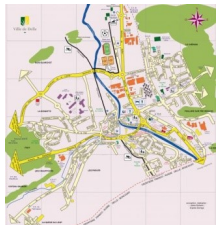
Le Président : M. TAILLANDIER.

URBANISME

Rappel aux règles d'urbanisme, dépôt de permis de construire

En tant que particulier, il n'est pas toujours facile d'appréhender la constitution des éléments pour un permis de construire ou même seulement une déclaration de travaux. Afin d'éviter trop d'allers/retours liés à un éventuel rejet ou demande de pièce complémentaire, ci-dessous quelques conseils pour la constitution d'un dossier « béton » !

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DE VOTRE DOSSIER



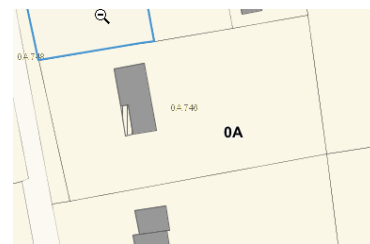
Le numéro de chaque pièce doit être reporté sur la pièce correspondante (ex : DP1, DP2)

DP1-LE PLAN DE SITUATION: C'est un plan permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune à l'aide d'un plan de la commune ou du site Internet www.cadastre.gouv.fr pour avoir un plan cadastral ou www.geoportail.gouv.fr pour avoir une carte IGN à l'échelle (1/20 000...).

DP 2- LE PLAN DE MASSE: C'est une représentation graphique décrivant l'état actuel du terrain et exposant également votre futur projet de construction.

Sur votre plan vous devez faire apparaître :

- 1-L'échelle ;
- 2-L'orientation, le nord ;
- 3-Le bâtiment à construire avec ses dimensions et son emplacement ;
- 4-Les distances entre le projet et les différentes limites de propriété ;
- 5-Les endroits où les photos jointes au dossier ont été prises ;
- 6-Selon le projet, les emplacements prévus pour les raccordements aux réseaux (eau, assainissement, électricité gaz).



ASTUCES: Soit sur un même plan vous différenciez par un jeu de couleurs l'existant et le projet ;

Soit vous joignez un premier plan de masse intitulé : « Terrain actuel, avant travaux » puis un second plan de masse intitulé : « Terrain projeté, après travaux ».

DP3- LE PLAN EN COUPE : Il précise l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain ; lorsque les travaux ont pour effet de modifier le profil du terrain, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.



ASTUCES : Imaginez que vous coupez votre maison en tranche et indiquez la distance prévue entre votre projet et le terrain naturel.

DP4- LE PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES : Lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.

Informations à faire apparaître : toutes les cotes (longueur, largeur, hauteur) de la construction et des ouvertures ; toutes les façades (un plan par façade y compris les toitures) ; tout élément visible (poteaux, porte, fenêtres, cheminée, moulures ...) ; choix et couleur des matériaux (fenêtre, portes, toit), pente du toit.

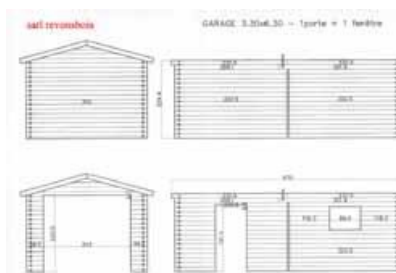
ASTUCES : Soit vous prenez une photo de la façade existante et vous appliquez un calque pour montrer les modifications ;

Soit sur un même plan vous différenciez par un jeu de couleurs l'existant et le projet ;

Soit vous joignez un premier plan intitulé : « façade actuelle, avant travaux » puis un second plan intitulé : « façade projetée, après travaux ».

DP5- LA REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION : Elle fait apparaître les modifications projetées si le projet a pour effet de modifier celui-ci.

ASTUCE: Pour réaliser ce document, la solution la plus simple :prenez une photographie de l'existant et vous appliquez un calque pour faire apparaître votre projet ainsi que les couleurs.



DP6- LE DOCUMENT GRAPHIQUE : Il permet d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant (constructions existantes, arbres...) .

ASTUCE: Prenez une photo de l'environnement actuel du lieu de la construction et faites un croquis du projet sur cette dernière.

DP7- LA PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE: elle permet de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche. Les points et les angles de prises de vue sont reportés sur le plan de masse.



ASTUCES: Prenez une photo du terrain tel qu'il est actuellement dans son environnement (à l'entrée de votre terrain par exemple).



DP8- LA PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN : elle permet de situer le terrain respectivement dans l'environnement lointain. Les points et les angles de vue sont reportés sur le plan de masse

ASTUCE : Prenez une photo du terrain tel qu'il est actuellement dans son environnement éloigné (de la voie publique par exemple).



INFORMATIONS PRATIQUES

DEFINITION DE L'ECHELLE

Prendre une feuille de papier millimétrée

-pour un plan à l'échelle 1/50 soit 1cm=0.50m

-pour un plan à l'échelle 1/100 soit 1cm= 1m

NOTICE DE DESCRIPTION D'UN PROJET

exemple : Construction d'un abri de jardin

Façades : matériaux, couleur.

Menuiseries : matériaux, couleur, teinte.

Toiture : type de tuile, couleur.

Autre RAPPEL... Déclaration préalable



Avant tout projet d'installation ou construction sur vos terrains « d'accessoires » à la maison ou au jardin (ex : pergola, abri de jardin, abri de voiture ou camping car, piscine...) il faut prendre contact avec la mairie pour faire les demandes d'autorisation. Le but n'est pas de vouloir tout contrôler, encore moins refuser, mais plutôt de s'assurer que les projets se fassent dans le respect des règles du Plan Local d'Urbanisme. Il arrive même souvent que cela fasse l'objet de conseil dans les réalisations. Surtout sachant que la plupart de ce type de « petits équipements annexes » est exonéré de taxe d'équipement.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Loire-Forez

Conformément aux dispositions de la loi Alur, le PLUi en cours de rédaction permet l'inscription de STECAL (Secteurs de taille et capacité d'accueil limitées). Les STECAL sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU et PLUi (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L. 151-13). Elles peuvent donc, sous certaines conditions strictes, intéresser des artisans de la commune par exemple pour des projets de dépôt ou d'extension de bâtiment...

Si toutefois vous aviez un projet et un terrain répondant aux critères d'un SECTAL, **merci de contacter rapidement la mairie** qui pourrait alors faire remonter l'information à Loire-Forez Agglo.



COMMUNICATION DE LOIRE-FOREZ



Un nouveau service public de l'eau potable

Dès le 1^{er} janvier, la loi NOTRe attribue aux communautés d'agglomération la compétence eau potable. L'esprit de la loi, notamment en raison du réchauffement climatique et de la nécessaire sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, est d'inciter les acteurs publics à élaborer une gestion collective et globale de l'eau. Ainsi, d'un point de vue juridique et financier, Loire Forez agglomération exercera officiellement cette compétence et sera seule responsable devant la loi.

Aujourd'hui, sur le territoire, 47 situations différentes ont été recensées, entre les communes qui gèrent elles-mêmes l'eau et les communes regroupées en syndicats intercommunaux, soit en production, soit en distribution. Pour assurer la gestion de l'eau potable à partir du 1^{er} janvier, l'agglomération se substituera aux communes actuellement gestionnaires et aux syndicats, qui lui confieront leurs moyens humains (personnels) et les moyens d'exploita-

tion (réseaux et contrats). Cette dernière deviendra l'interlocutrice unique de l'Etat et de ses partenaires.

Dans la suite des études et des réunions de travail qui ont eu lieu tout au long de l'année 2019, Loire Forez agglomération a choisi de s'appuyer sur l'organisation des gestionnaires actuels pour une période transitoire du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. Loire Forez agglomération élaborera pendant ces deux ans un schéma directeur de l'eau potable dont les objectifs sont de sécuriser la ressource, garantir la qualité de l'eau et la continuité de service aux abonnés.

Les tarifs actuels de l'eau seront maintenus pendant au minimum deux ans.

Avec ce transfert de compétence, Loire Forez Agglo va maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau, de la production à l'entretien des rivières en passant par le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.

Informations pratiques :

A partir du 1^{er} janvier 2020, pour toute question, vous pouvez contacter le service de l'eau de Loire Forez agglomération, à Montbrison :

Par téléphone au 04 26 54 70 90.

Par mail : eaupotable@loireforez.fr

En vous rendant sur place : 12 rue de Laplatte, Zone des Granges

Les agents des pôles et des antennes de Loire Forez Agglo vous accueillent à Noirétable, Boën-sur-Lignon et Saint-Bonnet-le-Château pour toute question relative à ce service. Pour le secteur de Saint-Just Saint-Rambert, un lieu d'accueil du public sera également proposé à Saint-Cyprien.

En dehors des heures d'ouverture du service et pour toute urgence, des numéros d'astreinte seront mis en place.

Les usagers peuvent bien sûr continuer à se rendre en mairie pour tout renseignement et consulter les informations pratiques sur le site www.loireforez.fr.

Dématérialisation des calendriers de collecte des déchets

Consciente de l'impact environnemental des déchets produits, Loire Forez agglomération interroge ses propres pratiques pour être en cohérence avec son engagement en faveur de la réduction des déchets.

Ainsi, cette année, elle a décidé de ne plus imprimer les calendriers de collecte en grande quantité. Ils ne seront donc plus distribués en boîte aux lettres. Désormais, les habitants peuvent consulter ou télécharger le calendrier de collecte de leur commune directement sur le site internet www.loireforez.fr, facilement accessible sur smartphone ou tablette. Quelques exemplaires papier seront néanmoins mis à disposition dans les mairies pour les personnes qui ne disposeraient pas d'accès à internet.

Les modalités de collecte pour l'année 2020 restent inchangées pour la plupart des communes. Les jours et la fréquence sont les mêmes qu'en 2019. Seules, quelques communes pourront voir leur jour de collecte modifié afin d'optimiser les tournées. Les habitants concernés seront directement informés.

Nouvelles aires de covoiturage

Loire Forez agglomération entend faciliter les déplacements des habitants en intégrant le développement durable dans sa réflexion : optimiser les transports collectifs, favoriser l'intermodalité et avoir une approche globale sur l'ensemble du territoire. La pratique du covoiturage est ainsi vivement encouragée.

Aujourd'hui, le territoire dispose de plus de 280 places de stationnement sur 6 aires et 3 espaces de covoiturage de proximité. Ouvertes 7 jours sur 7 et 24h/24, elles sont situées à des emplacements stratégiques. La plupart sont reliées aux grands axes de circulation, aux transports en commun (réseau TIL) et équipées de supports cycles. Ce sont des lieux pratiques pour se donner rendez-vous et entamer son trajet. Le stationnement est gratuit.

Deux nouvelles aires de covoiturage sont/seront désormais accessibles sur les communes de Saint-Cyprien et Sury-le-Comtal. Elles offrent respectivement 11 et 16 places de stationnement.

De plus, deux nouveaux sites de covoiturage de proximité ont également été identifiés sur les communes de Chalmazel et de Veauchette où 5 places de stationnement sur chaque site sont réservées au covoiturage.

Soutenir les commerces de proximité

Loire Forez agglomération poursuit donc son engagement pour l'économie de proximité du territoire. Elle entend soutenir les commerçants et artisans qui font vivre l'économie résidentielle et participent à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire autant qu'à l'activité économique et à l'emploi.

Après la mise en place d'un dispositif local d'aide à l'investissement pour les petites entreprises de commerces, d'artisanat et de service en 2018, Loire Forez renforce son accompagnement grâce au fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC).

Ce programme d'une durée de trois ans, mis en place par l'Etat, permet de soutenir des actions d'animations, de communication, de promotion commerciale ou d'investissement par le versement de subventions. Il s'adresse aux commerçants et artisans du territoire et vise également les projets collectifs menés avec les collectivités locales, les associations de professionnels ou les chambres consulaires.

Cette action s'inscrit aussi dans la logique de revitalisation des centres-bourgs en favorisant le maintien ou le retour des commerces de proximité.

Renseignements et accompagnement : economie@loireforez.fr // 04 26 24 72 00



Des aides pour rénover les logements

Loire Forez agglomération accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement. Elle encourage la réhabilitation de logements privés, les travaux d'amélioration de la performance énergétique, la résorption de l'habitat très dégradé, les projets d'adaptation à la perte d'autonomie et l'accession à la propriété dans l'ancien.

L'Agglo souhaite ainsi développer une offre diversifiée de logements et répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire (étudiants, jeunes actifs, personnes à revenus modeste, etc).

Des aides financières, sous conditions de ressources, sont proposées aux porteurs de projet. De plus, une équipe de professionnels, mise à disposition par le prestataire de Loire Forez, accueille et conseille gratuitement les usagers pour le montage des dossiers de demandes de subvention et offre un accompagnement personnalisé tout au long du projet.



Des permanences près de chez vous pour vous informer :

A la Maison départementale de l'habitat et du logement à Montbrison (53 rue de la République) : tous les vendredis, sans rendez-vous de 9h à 12h30 et sur rendez-vous de 13h30 à 16h.

A l'antenne Loire Forez à Boën-sur-Lignon (17 rue de Roanne) : le 1^{er} jeudi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.

Au centre de télétravail REZO à Luriecq (route de Saint-Bonnet) : le 4^e vendredi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.

A la Maison des services au public à Noirétable (7 place de l'Eglise) : le 3^e vendredi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.

A la mairie de Saint-Just Saint-Rambert (4 rue Gonyn) : le 2^e jeudi du mois, sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous de 14h à 16h.

Pour prendre rendez-vous et pour toute information :

Soliha Loire : 04 77 43 08 80 – habitat.loireforez@solih-loire.fr

Un PLUi qui préserve le patrimoine et l'environnement

La construction du plan local d'urbanisme intercommunal qui concerne 45 communes des 87 communes de l'agglomération se poursuit. Cette année, l'Agglo a travaillé sur la partie réglementaire du PLUi avec l'élaboration de propositions de zonages, d'outils graphiques (avec le repérage des éléments naturels et patrimoniaux à préserver, par exemple), d'orientations d'aménagement programmées et du règlement écrit.

Dans ce projet, les élus ont fixé deux priorités. Il s'agit d'abord de maîtriser l'étalement urbain en reconstruisant « la ville sur la ville » et en limitant le développement de l'habitat dans les hameaux. Le PLUi veillera par ailleurs à conserver la composition urbaine et architecturale de certains bourgs ou quartiers historiques afin de préserver et valoriser la qualité du patrimoine bâti et des paysages caractéristiques du territoire.

En outre, le PLUi prévoit de préserver l'activité agricole et l'environnement, en protégeant de l'urbanisation les exploitations agricoles, la ressource en eau, les corridors écologiques, les points de vue remarquables ainsi que les parcs et les jardins d'intérêt paysager.

Loire Forez agglomération a fait le choix de co-construire ce futur document d'urbanisme en collaboration étroite avec les 45 communes concernées. Afin de laisser le temps nécessaire au travail collectif, notamment sur la phase réglementaire en cours de construction, l'arrêt du PLUi est reporté à l'automne 2020. En amont, une nouvelle exposition en communes et une dernière série de réunions publiques seront programmées. Suivront ensuite une phase administrative puis une enquête publique avant l'approbation définitive.

Un plan climat, air, énergie pour agir pour l'environnement

Engagée dans une démarche « Territoire à énergie positive » et d'économie circulaire, Loire Forez agglomération a adopté en 2019 son plan climat air, énergie territorial (PCAET). Véritable feuille de route jusqu'à 2025, ce plan d'actions vise à limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre mais aussi à développer la production d'énergie renouvelables locales. Il s'agit également de s'adapter aux effets du changement climatique et à minimiser son impact.

Certaines actions ont déjà été déclinées en 2019. Loire Forez propose une aide financière de 1000€ pour **la rénovation énergétique des logements** et accompagne les particuliers dans leur démarche avec la plateforme Rénov'actions 42. En matière de **déplacements**, l'Agglo poursuit ses actions de promotion du covoiturage. Elle a également lancé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une station de recharge de véhicules à hydrogène et au gaz naturel (GNV). Pour structurer et développer la **filière bois**, une charte forestière est en cours d'élaboration. Afin d'encourager la **production d'énergie solaire**, Loire Forez propose aux particuliers une plateforme numérique gratuite, nommée In sun we trust et consultable en ligne (<https://loire.insunwetrust.solar/>), permettant de connaître le potentiel solaire de leur toiture. Elle permet une information fiable sur l'installation de panneaux photovoltaïques. Parallèlement, les élus travaillent sur un **projet alimentaire de territoire** visant à favoriser l'approvisionnement en produits locaux des sites de restauration collective.

Ce programme d'actions volontaristes vient conforter la démarche Territoire à énergie Positive (TEPOS) engagée pour l'horizon 2050. L'ambition est de s'organiser pour tendre vers une autosuffisance territoriale, en couvrant au moins 75 % des besoins par des énergies renouvelables produites localement.

RAPPEL PROCEDURE POUR LES CARTES IDENTITES ET PASSEPORT

La pré-demande doit se faire de préférence sur le site <https://ants.gouv.fr:monespace/s-inscrire>, il faut ensuite prendre rendez-vous dans une des mairies suivantes : MONTBRISON / VEAUCHE / ANDREZIEUX / ST JUST-ST RAMBERT / ST GALMIER / FEURS



Le demandeur doit impérativement être présent lors du dépôt de la demande muni du numéro de pré-demande ou éventuellement de l'imprimé de demande complété en noir.

Muni de tous les justificatifs demandés **originaux et copies**.

Justificatif de domicile (facture edf, eau taxe foncière etc...) de moins d'un an, photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur, ancienne carte ou passeport, pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou domiciliées chez leurs parents, photocopie de la pièces d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur.

Pour une première demande prévoir une copie de l'acte de naissance de moins de 3 mois, à demander à la mairie du lieu de naissance.

En cas de divorce

Pour les mineurs : pièce d'identité du parent déposant la demande, en cas de garde alternée, copie de la pièce d'identité + justificatif de domicile de l'autre parent.

- le jugement définitif **complet**.

Si l'épouse conserve son nom marital, le jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-mari.

En cas de perte formulaire à remplir sur place, voir timbres fiscaux tarif en vigueur, ou si vol déclaration de vol à faire en gendarmerie.

Si besoin de plus de renseignements vous pouvez vous renseigner en mairie 04 77 76 13 70.

Ou pour tous sujets et formulaires concernant la vie courante il faut consulter le site de SERVICE PUBLIC très complet. <https://www.service-public.fr/>

LES SALLES MUNICIPALES A LOUER

Bien équipées, bien situées, de tailles différentes, nos salles connaissent une forte demande de location. Un mariage, un anniversaire, un repas de famille, une soirée associative, n'hésitez pas à contacter le **06 79 26 53 04** pour connaître les disponibilités.

Les principes :

Ouverture à la location de la salle des fêtes et des associations aux non-résidents de L'Hôpital-Le-Grand avec une garde de 4 mois (c'est-à-dire location aux extérieurs uniquement 4 mois avant la date demandée si les salles sont disponibles, afin de conserver une certaine priorité aux Hospitaliers)

Tarifs de location le week-end du vendredi 17 heures au dimanche 20 heures :

Salle des fêtes :

Résidents : 400,00 €

Extérieurs : 800,00 €



Tarifs de location à la journée de 9 heures à 22 heures :

Salle des fêtes :

Résidents : 200,00 €

Extérieurs : 500,00 €

Salle des associations :

Résidents : 100,00 €

Extérieurs : 150,00 €

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT...

Le club loisirs et amitiés

Il fête ses 30 ans et a été créé sous la municipalité de M. Pelletier le 5 décembre 1989. Le 1er président a été M. COMTE avec un bureau de 5 membres alors élus pour 4 ans de 1989 à 1993.

Depuis ce jour, 4 présidents se sont succédés. Le doyen M. Gabriel RICHARD est resté pendant 15 ans. Nous avons été triste de le perdre subitement en Juin et avons une pensée pour lui et sa famille.

Pour fêter ses 30 ans le club a organisé un repas qui s'est déroulé dans la bonne humeur à Magneux Haute-Rive.

Nos rencontres sont toujours le Jeudi après midi tous les quinze jours et nous organisons un casse-croûte par mois et quelques sorties.

Cette année nous sommes allés visiter la ferme et la production des glaces à St Cyr les Vignes, une sortie au canal de Briennon ainsi qu'au Zenith pour voir le spectacle « Les années 80 ».

De nouveaux membres sont venus nous rejoindre ce qui a permis d'être 30 adhérents.

L'assemblée générale aura lieu le 16 Janvier 2020 avec paiement des cotisations mais surtout dégustation de la galette.

Mme Lagarde—Présidente



LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT...

Les Petits Ateliers



Depuis le mois de Septembre, l'équipe des Petits Ateliers est de nouveau repartie à fond pour proposer de l'animation pour notre village.

L'activité **Yoga** est proposée cette année. Les cours d'essais du mois de Septembre nous ont permis d'avoir les inscriptions nécessaires pour pérenniser cette activité.

Nous souhaitons la bienvenue à notre prof de YOGA Sophie qui a tout de suite adhéré à ce nouveau projet.



L'arrivée de nouveaux adhérents ainsi que l'assiduité des anciens nous permettent de poursuivre nos activités **Meubles en carton** et **Badminton Loisir**.

Nous en profitons pour remercier Gilles et Gregory qui prennent de leur temps pour gérer le Badminton Loisir.



En octobre, l'association a proposé son **second festival de théâtre amateur**.

La salle des fêtes a de nouveau été transformée en salle de spectacle. Nous remercions le public, plus de 170 spectateurs sur le week-end, d'avoir répondu présent, ainsi que l'ensemble des personnes qui nous ont permis de vous proposer cette seconde édition.

Nous sommes déjà repartis dans les préparatifs pour l'année prochaine.



Enfin, nous souhaitons remercier le conseil municipal ainsi que les employés de mairie qui ont su apporter une réponse à nos diverses sollicitations.

L'équipe des Petits Ateliers vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente par avance ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Mail : petitsateliers42210@gmail.com Page Facebook : Les Petits Ateliers L'Hopital le Grand

Jardin Nature - Nouvelle association sur la commune



A l'arrivée du printemps, l'association **JARDIN NATURE** organisera des ateliers gratuits, afin de découvrir ou de redécouvrir le jardinage.

Vous pourrez entre autres, acquérir des notions de semis, de repiquage et de plantations en permaculture. D'autres thèmes seront aussi abordés comme les engrais naturels, le traitement zéro phyto, le bio déchet.

Ces ateliers seront proposés le samedi de 9h à 11h30 et de 14 h à 17 h, sur un terrain situé dans la commune de l'Hôpital-le-Grand.

Les Hospitaliers pourront ensuite venir acheter les produits récoltés lors d'une micro vente organisée sur place.

ATTENTION, le nombre de participants est limité et réservé à toutes personnes majeures mais aussi aux mineurs accompagnés d'un adulte.

Pour les inscriptions ou pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le 06 03 88 18 74

FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc)

Samedi 19 octobre 2019 tous les adhérents se sont rendus au restaurant le Cerizet à Boisset les Montrond avec leurs amis.

Ils ont apprécié les grenouilles et certains ont préféré une bonne viande, tout cela dans une bonne ambiance.

L'après midi était consacré à notre assemblée générale annuelle. Le compte-rendu de la réunion départementale qui a eu lieu en septembre à Boën a été présenté.

Le bureau reste inchangé pour un an de plus. Il se prépare pour la commémoration annuelle du 19 mars 2020, 58^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie qui sera suivi du traditionnel repas.



Alliance GV



L'association compte environ 63 adhérents(es) tous cours confondus et les cours sont toujours dispensés sur les trois communes (Craintilleux, L'Hôpital le Grand, Précieux) ceci dans le but de fédérer un plus grand nombre d'adhérents. Chaque animateur diplômé a sa spécificité. Possibilité de prendre des carnets de 5 tickets pour les personnes qui viennent occasionnellement.

NOUVEAUTE : Après avoir créé un cours de stretching les lundis de 11h30 à 12h15 salle des fêtes de Craintilleux avec Sophie, en septembre 2019 nous avons décidé d'ouvrir un cours de PILATES les jeudis de 19h30 à 20h30 salle des fêtes de Précieux. N'hésitez pas à venir faire un essai aux cours indiqués ci-dessous. Inscription possible en cours d'année.

Les bienfaits du PILATES sont de renforcer les muscles profonds, améliorer sa posture et son maintien, corriger les déséquilibres du corps et apporter un bien être intérieur grâce à la concentration et à la respiration qu'elle implique.



Pour RAPPEL :

Lundi : Stretching de 11h30 à 12h15 à Craintilleux et Gym de 20h à 21h à L'Hôpital le Grand avec Carole
 Mardi : Gym pluriel de 9h à 10h à Craintilleux avec Martine
 Mardi : FitBall de 20h à 21h à L'hôpital le Grand avec Raphaël
 Mercredi : marche nordique de 9h15 à 10h45 (lieux différents) avec Sophie
 Mercredi : FitBall renforcé de 20h à 21h à Craintilleux avec Raphaël
 Jeudi : Gym tonique de 10h à 11h à Précieux avec Sophie
 Jeudi : cours Messieurs de 19h30 à 20h30 à Craintilleux avec Raphaël
 Jeudi : Pilates de 19h30 à 20h30 à Précieux avec Frédérique.

Contacts :

anne-marie.forissier@orange.fr

Tél : 0686383473

forest.christelle@wanadoo.fr / francoise.sermeze@free.fr / michele.cesa@orange.fr

L'Association Les Mini-Pouces

Micro-crèche intercommunale Unias/L'Hôpital le grand
« Les Mini-Pouces »

Situés 61 centre bourg à Unias.

Micro-crèche « Papillons et Coccinelles »

Située Lieu-Dit Azieux à Précieux

Horaires : 7h00 à 19h00

Jours d'accueil : Lundi au vendredi

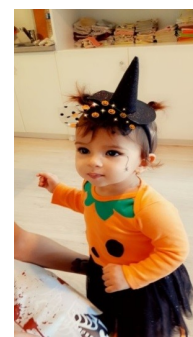
Fermeture : 3 semaines en août, 1 semaine aux vacances de printemps
et une semaine entre Noël et le jour de l'An.

Contact : Mme Chevrot 06 21 09 37 31

Depuis 2011 l'Association propose ses services aux familles pour la garde de leurs enfants, nous maintenons également les rencontres avec la classe de petite section d'Unias de Mme Roch mise en place cela fait maintenant quatre ans, facilitant la rentrée scolaire des futurs écoliers pour la rentrée de Septembre. La bonne humeur est toujours au rendez-vous à la micro-crèche avec le dynamisme de l'équipe toujours en quête d'idées pour de nouvelles activités à proposer à nos loulous ; nous avons fêté Halloween à la crèche les enfants étaient ravis de se déguiser et de déguster ce qu'ils avaient préparé en activité cuisine le matin ; maintenant ils attendent la venue du père Noël à la crèche avec notre goûter que nous partagerons avec les familles et pour les faire patienter nous réalisons des décorations de Noël qu'ils ramèneront avec fierté à leurs parents.



*Halloween à
la crèche !!!*



La bibliothèque

Toute mon équipe et moi même vous remercions pour votre participation aux activités et aux prêts de notre bibliothèque.



Notre dernier évènement, mercredi 23 octobre, animé par Alice Massardier de Parent'aise, a permis de réunir parents et enfants venus écouter un conte autour des émotions et de passer encore un bon moment ensemble autour d'un goûter.

La bibliothèque est un lieu de partage et de lien entre tous les habitants, nous vous invitons à venir vous inscrire pour emprunter et réserver des documents différents: romans, documentaires, DVD, CD, partitions... . Il y en a pour tous les goûts littéraires, musicaux ou vidéos.

Vous pourrez ainsi découvrir nos nouveautés comme, entre autre, l'excellent roman "le lambeau" de Pierre LANCON ou "une évidence" de Agnès MARTIN - LUGAND ou bien ce documentaire "caché sous mon turban" de GHULAM et Agnès RODGER, aussi « La vie secrète des écrivains » de MUSSO, ou un roman du terroir "le sentier de l'exil" de Françoise BOURDON.



LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'HOPITAL LE GRAND

ACCUEILLENT

LES SCOLAIRES : **MARDI 14H-16H30 ET JEUDI 14H -16H30**
 LE PUBLIC : **JEUDI 16H30-18 h ET SAMEDI 10H-12h**
 SAUF VACANCES SCOLAIRES

PRET DE DOCUMENTS :
GRATUIT SUR LE TERRITOIRE LOIRE FOREZ
 3 SEMAINES RENOUVELABLES 2 FOIS (15 docs)
 Dont 2 DVD et 4 CD)
 + De 40000 DOCUMENTS A DISPOSITION

ABONNEMENTS :
 ENFANTS DE 3 A 7 ANS : **TRALALIRE**
 DE 6 A 10 ANS : **JE LIS DEJA, HISTOIRES VRAIES,**
 + DE 12 ANS : **OKAPI, WAPITI**

ADULTES : AUTO MOTO, MAISON ET DECORATION, GEO
TOP SANTE, ELLE, A TABLE, PSYCHOLOGIES, PRIMA ...

RESERVATION ET RENOUVELLEMENT PRET SUR LE PORTAIL INTERNET :
mediathèques.loireforez.fr
 Identifiant : **prénom.nom**
 Mot de passe : n° carte biblio

POSSIBILITE DE RESERVER VOS DOCUMENTS,
 DE DONNER VOS AVIS SUR UNE LECTURE

COURRIEL : biblio.lhopitalgrand@gmail.com
 TEL : 06 33 78 68 78- RESPONSABLE : LAFFAY Nathalie



Toute personne souhaitant rejoindre la bibliothèque en tant que bénévole pour assurer certaines permanences est bienvenue.

LA VIE A L'ECOLE....

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de L'Hôpital-Le-Grand/ Unias compte cette année 7 classes (deux à Unias (PS/MS et GS/CP) et cinq à L'Hôpital-Le-Grand (CP,CE1, CE2, CE2/CM1 et CM2) et un effectif global de 166 élèves.

Cette année encore de nombreux projets pédagogiques vont ponctuer l'année scolaire.

Tout d'abord, des projets sur l'ensemble des classes du RPI :

- Rentrée en musique: tous les élèves de l'ensemble du RPI ont pu se produire devant leurs parents en fin de journée lundi 2 septembre 2019 sur une chanson commune ;
- Jeudi 26 septembre 2019 : Journée nationale du sport scolaire : des groupes constitués d'élèves de chaque classe ont participé à des ateliers sportifs sur différents thèmes. Les CM2, eux, ont pu bénéficier d'une initiation au rugby en collaboration avec la FFR.



- Projet Livre Elu : le thème de cette année est la citoyenneté, coopérer. Les élèves doivent choisir parmi un corpus de 4 livres celui qui retient plus particulièrement leur attention en justifiant et argumentant leur choix ;
- En novembre, fête du livre (Centre social de Montbrison): toujours afin de développer le plaisir de lire et écrire, des auteurs et illustrateurs se déplacent dans les classes pour présenter leur métier et leurs démarches lorsqu'ils répondent à une commande. Jeunes interviewers et journalistes, à vos plumes ! ;
- Elections des délégués de classe (du CP au CM2): comprendre le fonctionnement d'élections, se présenter et préparer sa campagne... Une première étape pour former le jeune citoyen de demain ! ;
- En mars, le festival du court métrage permettra aux élèves d'assister au sein de l'école à des courts-métrages sur différents thèmes (la poésie, le respect, la différence...) ;
- Du 4 mai au 12 juin 2020, les élèves de CP, CE1 et CM1 bénéficieront, comme chaque année, d'un module natation à la piscine Aqualude de Montbrison, module entièrement financé par la communauté d'agglomération Loire Forez ;
- Enfin la traditionnelle kermesse de fin d'année avec un petit spectacle proposé par les élèves du RPI fin juin 2020.

Autant de projets collectifs auxquels il faut rajouter tous les projets de classe (Fête de la science et rencontres USEP pour les PS/MS et GS/CP, Module sur la problématique des déchets pour les CE2, L'architecture et la Renaissance (Bâtie d'Urfé...) pour les CM, les 5 continents (GS/CP/CE1/CE2), rencontres sportives...etc) Bref, une multitude d'idées pour permettre aux élèves d'enrichir leurs connaissances et de se former en tant que futur citoyen de demain.

L'ensemble de l'équipe pédagogique tient à remercier le sou des écoles qui, par ses manifestations, contribue au financement de la majorité de ces projets ainsi que tous les parents accompagnateurs.

En vous souhaitant à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année.

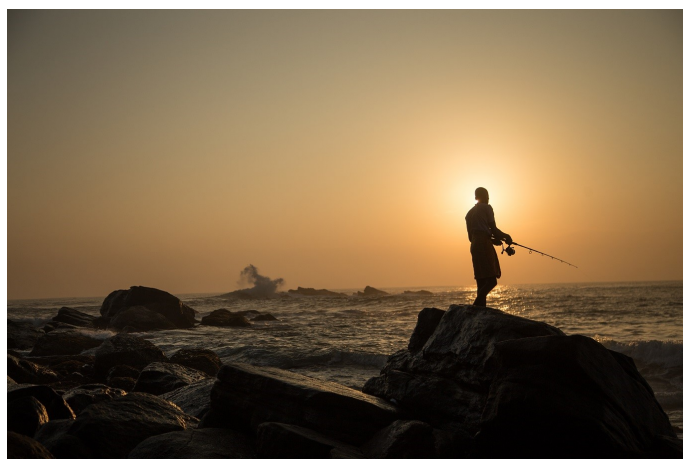
PASSION DU VOYAGE

Un couple d'Hospitaliers à bien voulu nous faire partager son expérience de voyage ... « [Destination Sri Lanka](#) »

Pour nos 30 ans de mariage nous voulions une destination qui nous dépayse. En Asie de préférence, un continent que nous n'avions jamais visité. Des photos faites par une amie de notre fille nous ont décidé à partir pour le Sri Lanka. Nous sommes tombés sous le charme de cette destination. Nous avons adoré les visites et la variété des paysages mais aussi l'accueil que nous a réservé la population. Nous avons parcouru l'île dans une voiture avec chauffeur guide francophone. Sithum, notre guide, nous a fait découvrir son pays. Au fil de nos visites, il nous a raconté son histoire et ses traditions....



Voici, en quelques mots notre petit périple: Pour notre premier jour, nous avons visité Negombo, petit village de pêcheurs où son incroyable marché aux poissons vous dépayse instantanément. Nous admirons une multitude d'espèces qui séchent sur des nattes, des fruits de mer en abondance: Poulpe langouste et crustacés divers. Puis nous quittons Negombo pour sigiriya. Nous visitons le Rocher du Lion, ancienne forteresse bouddhiste, vestige aujourd'hui occupé par les singes. L'ascension se mérite: 1300 marches! Cette forteresse est construite sur un rocher au milieu de la jungle: c'est un des endroits que nous avons préféré au Sri Lanka. Ensuite, visite des ruines de Polonnaruwa. Magnifique temple bouddhiste que l'on pourrait renommer cité des singes, ils ont pris possession de tout le temple! Départ pour Dambulla pour quelques heures de voiture sur des routes tortueuses avec des cars qui klaxonnent car ce sont "les rois de la route". Mais aussi avec les fameux tuk-tuk tout aussi bruyants. Visite du temple troglodyte avec sa fameuse sculpture du Bouddha couché. En route vers Kandy pour la visite riche en histoire et en émotion du temple de la dent, où sont consacrées les Reliques les plus saintes du bouddhisme. L'après-midi, promenade dans le magnifique jardin botanique du Peradeniya connu aussi pour être le jardin des amoureux. Puis, nous avons repris la route en direction de Kitulgala pour passer deux jours dans une cabane dans les arbres au-dessus de la rivière. Au milieu de nul part, repos et Rafting. Direction Eliya région connu pour ses plantations de thé. Sur la route: des champs de thé à perte de vue. Les femmes travaillent au ramassage des feuilles mais s'arrêtent volontiers pour vous initier avec bienveillance et toujours avec le sourire. Arrivée à Nuwara Eliya, jolie petite ville qui fut le lieu de villégiature des colons anglais. Nous prenons le train jusqu'à Ella une expérience à ne pas manquer. Les paysages sont à couper le souffle mais l'expression entassés comme des sardines prend enfin tout son sens. Ella et son fabuleux little Adam Peak. Une vue à 360° au milieu des montagnes. Nous avons fait route jusqu'à Udawalawa, pour faire la visite de la réserve animalière. Sur une surface de 30000 hectares, vivent encore environ 600 éléphants et autres animaux. Les éléphants vivent toujours en liberté au Sri Lanka, ils traversent la route, se promènent et défient les voitures qui les dérangent. Nous continuons notre périple en direction de Tangalle. Ce n'est rien d'autre que la Côte d'Azur Sri Lankaise. Ses plages, ses pêcheurs, ses sports aquatiques, mais aussi son farniente et bien sûr ses tortues. Il faut finalement, prendre la route du retour. Nous nous arrêtons à Galle pour la visite du Fort Hollandais. Cette partie de l'île porte encore de nombreux stigmates du tsunami du 26 décembre 2004 mais aussi de la guerre civile entre Cinghalais Bouddhistes et Tamoul. Une guerre qui aura duré 30 ans et qui a pris fin il y a seulement 10 ans. Nous n'avons pas pu pousser notre voyage au nord par manque de temps... Il nous faudra donc revenir, avec beaucoup de plaisir ! Nous avons repris l'avion avec des larmes dans les yeux et dans ceux de notre merveilleux guide Sithum .



LA VIE MUNICIPALE A LA FIN DU 19 ème SIECLE

Guy Beny, ancien agriculteur sur la commune, féru d'histoire locale, compile depuis plusieurs décennies les comptes-rendus de conseils municipaux de la commune.

En prolongement de son article de l'an dernier, Il a bien voulu nous faire partager la suite de l'état de ses recherches sur cette partie de l'histoire de notre commune. Toujours aussi intéressant !

Après trois décennies d'instabilité politique, à partir de 1870 le IIIe république apporte de réels progrès sociaux notamment en offrant aux Français l'école primaire gratuite et obligatoire. Les questions relatives à l'instruction primaire apparaissent très régulièrement dans les comptes rendus des conseils municipaux de notre commune.

Le 11 septembre 1870 : Le maire donne lecture d'une lettre de la commission chargée d'exercer provisoirement l'autorité sous préfectorale dans l'arrondissement de Montbrison « *demandons la proclamation de la république* ». Immédiatement le conseil à l'unanimité a déclaré qu'il proclamait la république dans la commune de L'Hôpital le Grand, tous les conseillers se sont levés et ont crié vive la république. Le conseil observe que l'autorité locale devançant la commission avait dès le 6 septembre proclamé la république à L'Hôpital Le Grand et que la population est très sympathique au gouvernement républicain.

L'école dans les comptes rendus du conseil municipal.

Le 28 février 1877. Demande d'agrandissement de la salle d'école communale. Vu que la classe est pleine que pendant 2 mois d'hiver et qu'après les enfants vont aux champs ce qui fait que pendant l'été seulement environ 30 à 40 enfants fréquentent l'école, le conseil refuse la demande.

Le 11 novembre 1877. Le maire invite le conseil à délibérer sur les dépenses et les moyens à pourvoir pour l'année 1878 pour l'instruction primaire.

Taux de rétribution scolaire mensuelle (fixé par le conseil général).

1 ^{er} : Elèves payants		avec un abonnement	
1ere catégorie enfants de moins de 7 ans	1.75F /mois		0.70F
2ieme de 8 à 10 ans	2.00F /mois		0.90F
3ieme plus de 10 ans	2.25F /mois		1.10F
2ieme Elèves gratuits	0.75F /mois de présence à l'école		

Montant total budgété 1200 F plus 100 F pour le traitement de la maitresse des travaux d'aiguilles soit au total 1300 F, les ressources permettant de financer 450 F, le département ou l'Etat devront compléter à hauteur de 850 F.

Le 02 novembre 1879. Examen de la liste des enfants admis gratuitement à l'école, du n° 1 à 33 sont admis sauf le 25 « *car son père est dans un état d'aisance suffisant puisqu'il a acheté deux parcelles de terrain importantes.* »

Le 12 octobre 1882. Le maire donne lecture d'une lettre du sous-préfet qui demande sur instruction de l'inspecteur d'académie la création d'une école de filles sur la commune.

Réponse du conseil :

- 1° / la commune n'a pas de fonds disponibles.
- 2° / la population agricole ne peut pas envoyer ses enfants toute l'année à l'école.
- 3° / un instituteur est suffisant pour instruire tous les enfants.
- 4° / le conseil émet le vœu qu'il soit nommé un adjoint à l'instituteur pendant l'hiver (79 élèves des deux sexes).

Déclare en conséquence qu'il ne peut créer les ressources nécessaires pour installer une école de filles.

Le 18 février 1883. Le sous-préfet sollicite à nouveau le conseil qui accepte à condition que l'institutrice soit l'épouse de l'instituteur, vu qu'il y a un logement dans l'école et aussi compte tenu qu'il y a une salle disponible dans le bâtiment.

Le 11 novembre 1883. Le sous -préfet invite le conseil à approuver les plans de réparation de l'école et à voter les ressources nécessaires. Le conseil refuse de faire les réparations et est d'avis de changer la salle de mairie en 2ieme classe soulignant qu'il est impossible à un seul homme d'occuper utilement 85 enfants.

Le 05 aout 1888. Création d'une école enfantine. L'inspecteur d'académie considère que la commune ayant une population de 477 habitants et 93 enfants propose de voter la création d'une école enfantine. Le conseil souligne que l'école n'est fréquentée que pendant 3 à 4 mois d'hiver et qu'après une bonne moitié des places sont vides. Il propose d'attendre quelques années pour créer une nouvelle école car le nombre d'habitants va toujours en grossissant et un prochain dénombrement dépassera le chiffre de 500 habitants.

Le 19 juillet 1891. Le nombre d'élèves en âge d'aller à l'école s'élève à 120 (58 garçons et 62 filles). Il est impossible de donner une éducation convenable avec un instituteur et une salle de 41 mètres carrés. Le conseil demande la création d'un poste d'instituteur adjoint et envisage d'aménager une deuxième classe.

Le 18 février 1892. Installation de Mr Noguès Pierre délégué à titre de stagiaire dans les fonctions d'instituteur adjoint. Dans l'urgence le maire a acheté 15 tables bancs à 18F l'une pour l'aménagement de la deuxième classe.

Consultation du conseil sur des projets extérieurs à la commune.

Le 05 septembre 1871. Le conseil est sollicité pour donner un avis sur l'emplacement des gares de la compagnie des chemins de fer sur le tracé Lyon – Montbrison. Il émet le vœu de voir établir au lieu-dit le Cerizet à Boisset les Montrond une station (gare) au lieu d'un simple arrêt pour le service des voyageurs et des marchandises.

Le 23 juillet 1876. Examen d'une lettre du sous-préfet pour solliciter une aide de 14F à la commune pour améliorer les abords du bac de Rivas, prétextant que les habitants ne vont pas de l'autre coté de la Loire, le conseil oppose un refus.

Le 19 janvier 1879. Le conseil municipal est sollicité par le sous-préfet de l'arrondissement de Montbrison pour émettre un vœu sur l'établissement d'un chemin de fer de Lyon à Bordeaux passant par Montbrison et Ambert. Les conseillers émettent un avis favorable.

Le 10 avril 1881. Le préfet interroge la commune pour savoir à quel montant elle souhaite participer au rachat du pont de Montrond pour qu'il soit libre à la circulation, considérant qu'il est peu utilisé par les habitants de la commune, le conseil propose de participer à hauteur de 100F par solidarité avec les communes voisines.

Le 31 mai 1891. Etablissement d'un pont sur la Loire entre CRAINTILLEUX et RIVAS, le conseil émet le vœu que ce projet soit étudié afin de relier Montbrison à St Galmier par le chemin d'intérêt commun n° 1.

A plusieurs reprises le conseil est consulté pour donner son avis pour la création de marchés et de foires dans les petites villes environnantes, la réponse est toujours un refus vu qu'à Sury Le Comtal il y a déjà un marché et des foires.

Délibérations concernant la vie de la commune.

Le 07 Avril 1873. Examen d'un procès-verbal d'enquête sur le projet de construction d'un pont sur la mare. Aucune objection n'est relevée contre l'utilité du projet, le commissaire enquêteur a conclu à son adoption. Les Hospices de Montbrison donne gracieusement le terrain qui permettra de rectifier le chemin et de faire le pont. Le conseil s'engage à acquérir les terrains nécessaires sur son territoire pour faciliter la réalisation du projet réclamé depuis longtemps par tous les habitants.

Le 07 novembre 1879. Le conseil est consulté pour un don sur la succession de Mr Garnier en faveur de la fabrique (1) d'une terre de 40 ares d'une valeur de 800F. Le revenu annuel de la terre sera de 30F, la fabrique ayant une charge de 8F par an, le surplus de revenu pourra être affecté à un fond communal pour les pauvres.

Le 11 novembre 1883. Service médical gratuit. Vote d'une somme de 0.50F par indigents inscrits sur la liste de la commune et approbation de cette liste de 78 individus soit la somme de 39F.

Le 15 novembre 1885. Demande d'autorisation au préfet pour que le maire puisse traiter de gré à gré pour l'achat d'une bascule de 4.10m de longueur par 2.10m de largeur et l'installation dans le bourg.

Le 13 mars 1887. Examen d'une proposition d'un bureau de bienfaisance pour l'assistance des malheureux de la commune, vu le manque de moyens le conseil refuse de voter la somme de 800F pour la création d'un bureau.

Le 01 avril 1888. Réclamation d'un père de famille qui demande l'exemption de son fils dépourvu d'intelligence, réponse positive des membres du conseil pour l'exemption du service militaire « *puisque'il est idiot* ».

Le 05 aout 1888. Vote de la somme de 40F pour une machine viticole. Beaucoup de vignerons se plaignant des difficultés qu'ils ont pour se procurer une machine pour combattre le mildiou, le conseil vote à l'unanimité une somme de 40F pour acheter une machine qui servira à tous les vignerons.

Le 10 novembre 1889. Depuis plus de 2 ans le préfet demande au conseil de prévoir le déplacement du cimetière pour trois raisons principales :

Pour cause de salubrité publique.

Parce que le cimetière se trouve autour de l'église et trop près des habitations.

Parce qu'il n'est pas assez grand pour recevoir les sépultures.

Le conseil décide d'acheter un nouveau terrain pour établir un nouveau cimetière.

Le 27 aout 1891. Le conseil d'hygiène a fixé l'emplacement du nouveau cimetière dans un pré appartenant à Mr Mondon (2) au nord du bourg le long du chemin à gauche en allant à Boisset. Le conseil accepte l'emplacement choisi et indique que la commune dispose d'une somme de 4000F pour faire la création et qu'un terrain de 1500 à 1600 mètres carrés est suffisant.

Le 10 juillet 1892. le maire apprend au conseil que Mr Mondon ne veut pas vendre son terrain pour le cimetière. Le conseil décide de demander au préfet de déclarer l'emplacement choisi d'utilité publique et d'exproprier Mr Mondon.

Le 19 mars 1893. Mr Mondon a décidé de donner un terrain à la commune sur la section B et C numéros 36 et 38 (emplacement actuel du cimetière), considérant qu'il est propice, le conseil accepte à l'unanimité.

Mr Tissot Benoit a été le 1^{er} maire élu en 1870, précédemment ils étaient nommés par le préfet. Mr Jean Emmonet lui a succédé en 1876, il est resté près d'un quart de siècle au commandement de la mairie.

(1) La fabrique est un conseil chargé de gérer les biens paroissiaux (église, cure,) elle est composée de 3 ou 4 notables de la commune dont le maire.

(2) Mr Mondon : propriétaire de la Commanderie (maison bourgeoise située à côté de l'église) et de la ferme des Horods (ferme Mourier)

MERCI A NOS ANNONCEURSPensez à consommer local !

Notre société de distribution automatique

« GOURMANDISES »

SAS GOURMANDISES



Distribution Automatique

Frédéric OSTERNAUD
Directeur

06.24.33.66.13

45 Impasse des rosiers
42210 L'HÔPITAL LE GRAND
gourmandises.fosternaud@gmail.com
Instagram: sasgourmandises

vient à vous pour vous proposer diverses formules pour consommer chez vous ou sur votre lieu de travail le café d'une façon simple et économique avec une qualité de café haut de gamme.

Enfin des solutions personnalisées adaptées aux particuliers, employés et chefs d'entreprises pour maîtriser votre budget café.

Ainsi nous proposons notre expertise pour votre quotidien ou vos événements familiaux ou professionnels.



GOURMANDISES, vous propose :

- ✓ Plusieurs gammes de machine à café Lyophilisé, Grain, Capsules, Chocolat chaud, Thé en poudres ou en sachets.
- ✓ Des distributeurs automatiques de café, snacks, fontaines, tireuses à bières, Granité
- ✓ Un vaste choix de produits café grain de plusieurs pays, des produits gourmands et bien d'autres choses.
- ✓ De la location, vente.
- ✓ Location pour vos événements



MERCI A NOS ANNONCEURSPensez à consommer local !

PEINTURE & DÉCORATION
NEUF & RÉNOVATION



PPC

PORT: 06.08.42.21.17
TÉL./FAX: 04.77.76.17.00

64, ROUTE DE CRAINTILLEUX
42210 L'HOPITAL LE GRAND

PLÂTRERIE PROJECTION MÉCANIQUE
NEUF & RÉNOVATION



PPC

PORT: 06.08.42.21.17
TÉL./FAX: 04.77.76.17.00

64, ROUTE DE CRAINTILLEUX
42210 L'HOPITAL LE GRAND

VOTRE SPÉCIALISTE EN
**CARRELAGE
MENUISERIE
MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION**



vm
VILVERT
Matériaux

Montbrison
Montrond - Ste Foy

**facility
&co**

Parc des Comtes du Forez
2 Place du Souvenir Français
42600 MONTRBRISON

**Service Carte Grise
Espace de Coworking**

Renseignements au 04 77 24 64 24 ou sur
notre site internet www.facility-and-co.fr

béale
EXPERTS EN ENERGIES POSITIVES

- + Gestion énergétique
- + Génie climatique
- + Fluides industriels
- + Maintenance



314, rue Adamas
42210 Montrond-les-bains
Tél. : 04 77 54 41 49
contact@bealem.com
www.bealem.com

www.mazarin-resto.com

RESTAURANT
MAZARIN
PIZZERIA

Fermé le dimanche

Eric BISIAUX
Olivier BISIAUX
et toute l'équipe

Bd Joseph Cugnot
ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
Tél. 04 77 36 67 94

BAR TABAC PMU
LOTO
LE LONGCHAMP

18 Rue du 11 Novembre
42450 SURY LE COMTAL
04 77 30 80 47

Web Com - 04 77 30 80 47

MERCI A NOS ANNONCEURSPensez à consommer local !

PLÂTRERIE PEINTURE ISOLATION DÉCORATION

Gilles Pignol

L'HOPITAL-LE-GRAND
Tél. : 04 77 76 11 58

Production Horticole

Plantes à massifs annuelles et bisannuelles
Plantes vivaces - Chrysanthèmes

**Ets Horticoles
Paul THOMAS**

Route de Boisset - 42210 L'HOPITAL-LE-GRAND
Tél./Fax : 04 77 76 14 54 - Port. 06 80 12 52 70



Chambre d'hôtes Le Clos de la Grange

Capacité 3 personnes - Ouvert du 15 Avril au 15 octobre

Chambre d'hôtes aménagée dans la maison du propriétaire, ancienne ferme restaurée avec parc clos. **Rue Froide - L'Hôpital Le Grand -**

Tél : 06 08 94 59 71 / 04 77 76 10 70



FALCONNIER

Peinture Service



Guittet



cachemire



LUCITE

Papier Peint
Peinture Déco & Bâtiment
Pose de Revêtement de sol

4, impasse Côte Thiollière
Monthieu (face au Géant Casino)
42100 SAINT-ETIENNE

patrick@falcopeinture.com
www.falcopeinture.com Tél. : 04 77 95 66 65 - Fax : 04 77 95 65 76

Particuliers Artisans Commerçants et Professionnels près de chez vous...

VIAL Combustibles, spécialisé dans la livraison de

FUEL, GNR, GNR O, FUEL SUPERIEUR.



Paiement par carte bancaire, espèces ou chèque

VIAL

COMBUSTIBLES

St Romain le Puy

STATION DE CARBURANTS

Du lundi au jeudi 8h-12h / 14h-18h - Vendredi 8h-12h / 14h-17h
15 Zac des Epalits St Romain Le Puy - 04 77 76 61 42

Gasoil

GNR

SP 95

NOUVEAU

AdBlue

NOUVEAU

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



LCM menuiserie

Escaliers, portes intérieures et extérieures, fenêtres, volets...



Consultez-nous : www.lcm-42.com

04 77 76 14 57

Fax : 04 77 76 15 70

lcm42@wanadoo.fr

pchevrot@lcm-42.com

... ou venez nous voir.

Plan au verso

Entreprise BENY

www.beny-btp-loire.fr

225 rue du 11 novembre
L'HOPITAL-LE-GRAND

04.77.76.13.57 04.77.76.16.50

sarl.beny@wanadoo.fr

TVA INTRA : FR7633954771300018
SIRET : 339 547 713 000 18

- MAÇONNERIE

- RÉNOVATION

- VILLA

- PISCINE

- FAÇADE

- BÉTON DESACTIVÉ

BAYLETP
ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS



les Roules
route de Crainvilleux
42210 l'Hôpital Le Grand



06 07 52 07 55
bayle-tp@wanadoo.fr
www.bayle-tp.com

• TERRASSEMENT

• AMENAGEMENT COUR

• GRAVILLON DE COULEUR

• ENROBE

• PISCINE

• PUIT

• TRANCHEE

• V.R.D.

• FOSSE SEPTIQUE

• MICRO-STATION

NOELICE



BOULANGERIE PATISSERIE

LE BOURG PRECIEUX

04.77.76.60.97